

Aide en soins et accompagnement, une profession qui monte

Peu connue, la profession attire pourtant de plus en plus de candidats. Il s'agit de jeunes effectuant un apprentissage en deux ans (AFP) et de personnes déjà en emploi dans le domaine des soins et de l'accompagnement et entreprenant une formation modulaire pour adultes.

PIERRE CORMON

En trois ans, le nombre de jeunes réalisant un apprentissage d'aide en soins et accompagnement (ASA) a plus que doublé à Genève, de trente-cinq à septante-quatre. Cette formation de deux ans donne droit à une Attestation de formation professionnelle (AFP). Les adultes qui entreprennent une formation modulaire aboutissant au même titre sont encore plus nombreux: cent soixante-quatre en 2018-2019. Peu connue, la profession connaît pourtant une progression rapide. En quoi consiste-t-elle? L'aide en soins et accompagnement effectuée des soins de base (hygiène, alimentation) et d'entretien (aide à se coucher, à se déplacer, etc.) pour des personnes telles que des résidents en EMS ou des patients hospitaliers. «Elle peut aussi s'occuper des plantes, des animaux, effectuer des tâches administratives simples, accompagner la personne à un spectacle, etc.», explique Valérie Kasteler-Budde, responsable du Centre de compétences de l'OrTra santé-social Genève, le seul centre de formation dont la formation dans ce domaine est reconnue par le canton, avec le Centre de formation santé-social (CFPS). «Elle ne prodigue pas de soins médicaux, mais sait repérer les signes qui nécessitent l'intervention de l'équipe médicale. Elle crée aussi des liens avec les personnes dont elle s'occupe, en passant parfois beaucoup plus de temps avec elles que les autres membres de l'équipe soignante. Par sa présence, elle marque des vies.» Cette formation met davantage l'accent sur la dimension relationnelle que celle d'aide-soignante, disparue il y a une quinzaine d'années, qu'elle



ON RENCONTRE les aides en soins et accompagnement notamment en EMS.

a remplacée. Une partie des tâches se recoupent cependant et, dans les faits, certains employeurs leur donnent des cahiers des charges similaires. «De nombreuses personnes au bénéfice du titre d'aides-soignantes ont entrepris une procédure de validation des acquis pour devenir aides en soins et accompagnement», ajoute Maria Guerra Vieira, chargée de formation pour les ASA modulaires à l'OrTra santé-social Genève.

BESOIN DE PERSONNEL FORMÉ

Parmi les cinquante-six formations AFP, celle d'aide en soins et accompagnement constitue la formation qui engendre le plus de contrats d'apprentissage au niveau suisse (1058 en 2017), après celle d'assistant/e du commerce de détail. La Suisse a en effet besoin de former davantage de personnel dans le domaine de la santé. A Genève, les projections du canton montrent que, pour pallier les départs à la retraite et répondre à l'augmentation des besoins, il faudra près de mille titulaires supplémentaires de CFC ou d'AFP dans le domaine de la santé en 2020, par rapport à 2011. De gros efforts de

promotion de ces professions ont donc été entrepris. L'Infotruck du 28, le centre d'information et de promotion des métiers de la santé et du social, se rend par exemple régulièrement dans les écoles genevoises pour présenter les métiers du secteur et leurs débouchés.

«La formation en aide en soins et accompagnement présente beaucoup d'avantages», affirme Valérie Kasteler-Budde, responsable du Centre de compétences OrTra santé-social Genève. «Elle permet d'obtenir un diplôme en deux ans avec un emploi quasiment garanti au bout. De plus, elle permet d'enchaîner sur un CFC d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC) ou d'assistant socio-éducatif.» Enfin, les formations dispensées à l'OrTra sont prises en charge par le service de la formation professionnelle et continue du canton. Il s'agit d'une particularité genevoise.

DEUX VOIES

Le titre peut être obtenu de deux manières. Premièrement au terme d'un apprentissage, une voie qui attire essentiellement des jeunes. Ils peuvent

l'effectuer en école, au CFPS, ou en dual, avec des cours interentreprises à l'OrTra. Un petit tiers des personnes se formant à la profession à l'OrTra suit cette voie. Deuxièmement, sous forme modulaire, à l'OrTra, parfois dans le cadre d'une procédure de validation des acquis. Cette possibilité concerne des adultes sans qualifications reconnues, mais qui travaillent depuis au moins cinq ans, dont deux dans le domaine de la santé. Un candidat typique? «Une mère de famille, parfois issue de la migration,

qui travaille en EMS sans avoir de qualifications reconnues», répond Maria Guerra Vieira. «On trouve aussi des profils différents, des célibataires, des hommes ou des personnes ayant fait des études supérieures dans leur pays d'origine.»

Ces candidats se forment par modules, qui représentent un peu plus de quatre cents heures, tout en restant en emploi. Ils jouissent souvent du soutien de leur employeur, désireux d'améliorer les qualifications de son personnel, et une partie de leur

perte de gain peut être prise en charge par le Fonds pour la formation professionnelle et continue. Le public de l'OrTra est formé pour moitié par des apprentis, pour moitié par des adultes suivant une formation modulaire pour adultes. Quant aux débouchés, ils se trouvent notamment dans les hôpitaux ou les établissements médicaux-sociaux, qui accueillent des personnes âgées n'étant plus capables de vivre sans encadrement (lire ci-dessous). ■

L'AVIS DU TERRAIN

«La personne compte autant que de la formation»

Environ un tiers du personnel employé par les Résidences RPSA (trois EMS et une résidence pour seniors autonomes), à Genève, ont un titre du secondaire II, tel qu'ASSC (Assistant en soins et santé communautaire, CFC), ASA ou aide-soignante qualifiée. Entretien avec Alexandre Pizzinato, directeur, et Edith Grzelak, infirmière cheffe coordinatrice du site Liotard.

La formation d'ASA est-elle un plus?

Edith Grzelak (ci-après EG) – Les ASA ont appris à mesurer les paramètres tels que le pouls ou la tension et à accompagner les personnes âgées; c'est un avantage par rapport à une personne n'ayant suivi qu'une formation de 280 heures d'auxiliaire santé Croix-Rouge suisse.

Et par rapport à l'ancienne formation d'aide-soignante, qu'elle a remplacée?

Alexandre Pizzinato (ci-après AP) – C'est une bonne question. Nos ASA et nos aides-soignantes ont un cahier des charges commun. Il est vrai que les ASA ont suivi des modules qui n'existaient pas dans la formation d'aide-soignante, comme ceux relatifs à l'animation ou à l'administration, mais il est difficile de bouleverser notre organisation pour en tenir compte. Nous sommes en train de réfléchir à la manière de mieux exploiter ces compétences.

EG – De manière générale, on ne peut pas dire que la formation d'ASA a apporté un plus par rapport à l'ancienne formation d'aide-soignante, sachant qu'à ce jour nous n'exploitons pas toutes les compétences des ASA. Enfin, entre une ASA issue du chômage qui vient de terminer sa formation et une personne non qualifiée avec dix ans d'expérience au sein de nos institutions, il n'y a pas un gros écart de compétences. Celles-ci dépendent autant de la personne que de la formation.

Encouragez-vous cependant vos collaborateurs non qualifiés à acquérir un titre d'ASA?

AP – Dans la mesure du possible. C'est aussi une passerelle vers un CFC. Le contrat de prestations passé avec le canton prévoit que nous devons employer environ un tiers de collaborateurs avec un titre HES, un tiers avec un titre du secondaire II, comme ASSC, aide-soignante ou ASA, et un tiers de personnel non qualifié. Si nous avons des postes d'ASA à pourvoir, nous encourageons notre personnel non qualifié à se former. Nous devons cependant aussi parfois refuser des demandes de collaborateurs très bons et motivés, parce que nous n'avons pas les moyens d'augmenter la proportion de personnel qualifié.

EG – Nous recevons en revanche beaucoup de stagiaires dans le cadre de leur formation ASA. Cela peut être difficile à accepter pour les collaborateurs non qualifiés que nous n'avons pas les moyens d'envoyer se former. Cela ne dépend néanmoins pas de nous: c'est une question politique.

SUITE DE LA PAGE 1 HORAIRE D'OUVERTURE DES MAGASINS: ACCORDER TROIS DIMANCHES PAR AN AUX COMMERÇANTS

Une ombre plane pourtant sur cette situation, puisque cette disposition est limitée actuellement au 31 décembre 2020. Le Conseil d'Etat examinera alors les effets de cette loi expérimentale. Grâce à ses fonctions, Sophie Dubuis est bien placée pour constater les disparités entre Genève et les autres cantons, qui, tous, permettent des

LES GENEVOIS SONT LES PREMIERS À SE RÉJOUIR DE POUVOIR FRÉQUENTER DES VILLES ÉTRANGÈRES ANIMÉES LE DIMANCHE.

ouvertures plus larges s'ils ont une vocation touristique. Or, Genève, qui tient à rester dans le peloton des villes attractives, avec ses visiteurs provenant du monde entier, ne peut pas se permettre de jouer la carte de la frilosité.

Les Genevois sont les premiers à se réjouir de pouvoir fréquenter des villes étrangères animées

le dimanche. Quand ils ne font pas eux-mêmes leurs courses en France voisine, à l'aéroport ou à la gare Cornavin. Or, on le sait, le commerce local souffre de ces changements de paradigmes, qui s'ajoutent à la problématique de l'offre en ligne. Etendre les horaires d'ouverture de manière raisonnable est donc non seulement dans l'air du temps, mais

aussi nécessaire pour donner un bol d'air au secteur de la vente. Du côté des opposants, les syndicats pointent du doigt les conditions de travail du personnel de vente, déjà difficiles selon eux. Ils jugent la loi inutile et présentent celle-ci comme une fausse réponse à un problème de contexte économique global. Ils exigent une CCT étendue avant

d'évoquer la question de l'extension des horaires.

Pour les partisans de la loi, au contraire, celle-ci offre une base pour rééquilibrer les forces en présence, tout en assurant un filet de protection sûr pour les employés du secteur. Le comité de direction de la FER Genève recommande pour sa part d'approuver cette loi. ■

ET SI
VOTRE
ANNONCE
ÉTAIT LÀ?




LA PÉPINIÈRE

vente aux particuliers
et aux professionnels
4 ch. de la Vieille Servette
1242 Satigny

www.jacquet.ch


burkard
EXPERTS COMPTABLES SA

Rue de la Rôtisserie 6, CP 3041, 1211 Genève 3

T. +41 22 817 03 10 • F. +41 22 817 03 18 • E. info@burkard-ge.ch

 Membre d'EXPERTSuisse